

FISCALITÉ

LES PROJETS DE LA DROITE
POUR RÉFORMER LES DROITS
DE SUCCESSION

ÉCONOMIE

La droite veut réformer les droits de succession

Sarkozy, Fillon, Juppé... tous les candidats à la primaire proposent de revenir sur les réformes Hollande.

GUILLAUME GUICHARD

🐦 @guillaume_gui

FISCALITÉ C'est un point des programmes sur lequel droite et gauche s'opposent sans aucun doute une fois les primaires des deux camps passées. Les droits de succession occupent d'ailleurs déjà une place de choix dans le volet fiscal des promesses des candidats de l'opposition. Et si tous abordent aujourd'hui la question des droits de succession ou des donations, ce n'est pas par hasard. « *Les Français craignent que leurs enfants et leurs petits-enfants vivent ou vivront moins bien qu'eux, d'où l'explosion de l'altruisme intergénérationnel, analyse Olivier Rozenfeld, président de Fidroit, société de conseil en gestion du patrimoine. De ce point de vue, avoir réduit en 2012 les abattements sur successions était un contresens sociologique majeur.* »

À peine arrivé au pouvoir, François Hollande a en effet raboté l'abattement pour droits de succession en ligne directe de 150 000 à 100 000 euros. Il a aussi allongé de 10 à 15 ans le délai entre deux donations exonérées d'impôt (plafonnées à 30 000 euros). « *Nous voulons privilégier le mérite plutôt que l'héritage* », avait à l'époque résumé le député socialiste Pierre-Alain Muet.

Chez les Républicains, c'est Nicolas Sarkozy qui met le plus fort l'accent sur les droits de succession. L'ancien président de la République entend quadrupler l'abattement par part à 400 000 euros. « *Comme en Allemagne* », précise-t-il. « *Lorsqu'on*

a travaillé durement toute sa vie et payé des impôts, il est normal de pouvoir transmettre en franchise de ces derniers son patrimoine à ses enfants », explique l'ex-chef de l'État. Sa mesure va favoriser les gros patrimoines, alors que 90 % des successions sont aujourd'hui déjà exonérées, d'après le gouvernement.

Nicolas Sarkozy connaît son sujet. Il a déjà touché par deux fois aux droits de succession durant son quinquennat. Dès août 2007, il promulgue la loi Tépà (travail, emploi et pouvoir d'achat) qui, entre autres mesures, exonère de droits de succession le conjoint survivant. Dans le même temps, les héritages ne sont plus taxés qu'à partir de 150 000 euros, contre 50 000 euros auparavant. La deuxième réforme, en 2011, est moins favorable aux contribuables. Elle consiste à relever de cinq points les taux marginaux d'imposition entre 850 000 et 1,7 million d'euros (à 40 %) et au-delà de 1,7 million (à 45 %). Des chiffres qui placent la France, en matière de taux marginal des droits de succession, au troisième rang mondial, derrière la Corée du Sud (50 %) et le Japon (55 %), d'après le think-tank américain Tax Foundation. Le candidat du Parti chrétien-démocrate, Jean-Frédéric Poisson, dit d'ailleurs pour sa part vouloir revenir à la situation de 2008.

Les autres candidats LR ne vont pas aussi loin. Bruno Le Maire veut revenir à la situation d'avant 2012, soit une hausse de l'abattement de 100 000 à 150 000 euros. Originalité du candidat du « *renouveau* »,

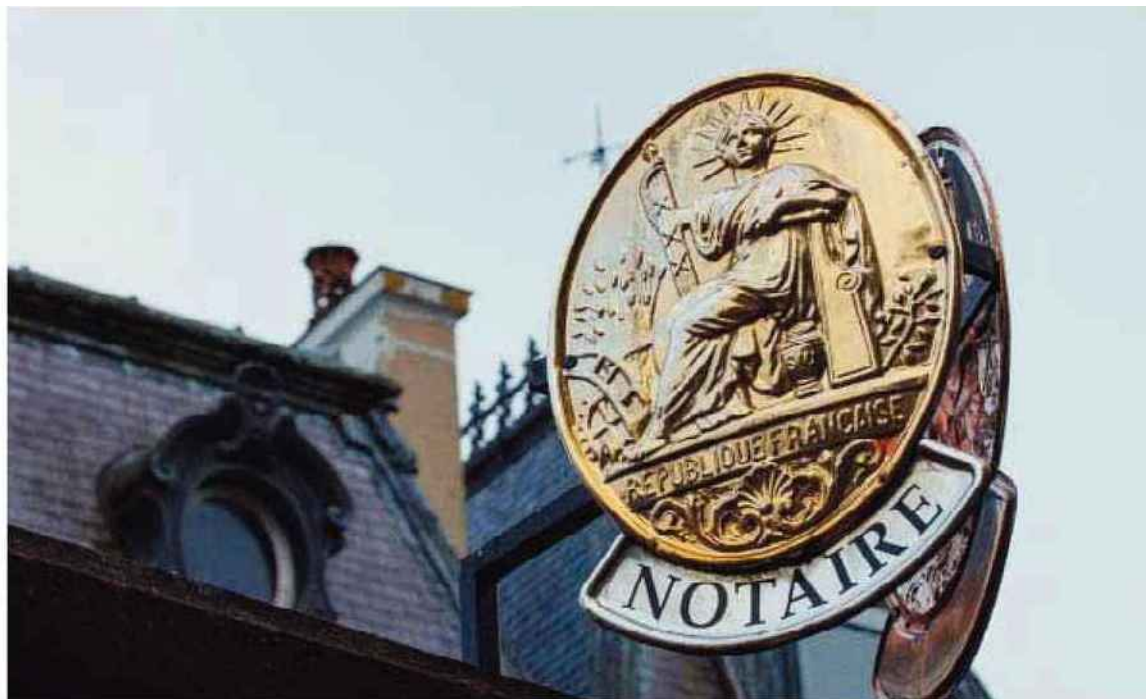
il propose de remonter de 31 865 euros à 100 000 euros le plafond des dons des grands-parents à leurs petits-enfants. « *Avec l'allongement de la durée de vie, l'épargne doit circuler entre les générations* », expliquait-il début octobre aux Échos.

François Fillon et Alain Juppé ne proposent pas, pour leur part, de revenir sur les mesures Hollande de taxation de l'héritage strictement parlant, leurs propositions se concentrent sur les donations. Fillon veut en réduire l'imposition en fonction de l'âge et propose aussi de baisser le délai entre deux donations de 15 à 10 ans, soit la situation d'avant 2012.

Alain Juppé, sur la même longueur d'onde, ajoute à son programme une hausse du plafond d'exonération de 100 000 à 150 000 euros pour les dons exonérés en ligne directe, lorsque le bénéficiaire a moins de 40 ans. Tous les candidats sont en outre d'accord sur l'objectif de faciliter la transmission d'entreprise entre les générations mais divergent sur les moyens pour y parvenir. Un point sur lequel l'Allemagne, elle aussi, réforme. ■

“ Les Français craignent que leurs enfants vivent moins bien qu'eux ”

OLIVIER ROZENFELD, FIDROIT



**Faciliter la transmission
d'entreprise entre
les générations met
d'accord tous les
candidats à la primaire
mais ils divergent
sur les moyens
pour y parvenir.**

INSTANTVISE/FOTOLIA